



WORLD FEDERATION OF UKRAINIAN WOMEN'S ORGANIZATIONS

33 SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME (20 SEPTEMBRE 2016)

POINTS 3&5 - Dialogue groupé avec la Rapporteuse Spéciale sur les peuples autochtones, et le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA)

Déclaration orale prononcée par Oleksandra Kunovska Mondoux

Monsieur le Président,

La Fédération mondiale des organisations des femmes ukrainiennes tient à remercier la Rapporteuse spéciale sur les peuples autochtones, et le Rapporteur du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA) pour leur intention d'éliminer l'écart entre l'intégration et la mise en œuvre des normes internationales et régionales afin de combattre la violence contre des peuples indigènes dans le monde.

Notre Fédération est particulièrement touchée par toute sorte de violence et brutalité existante envers des peuples autochtones et notamment des femmes indigènes. Parmi tous les types de violences, nous sommes particulièrement frappés par la sauvagerie causée aux femmes indigènes lors des conflits armés.

Depuis l'annexion illégale de la Crimée par la Fédération de la Russie en 2014, l'Ukraine vit dans un état de guerre, malgré son statut non déclarée, avec des statistiques des victimes sidérantes. Les Tatars de Crimée ont ainsi dû subir toute sorte de brutalité à cause de leur position pro-ukrainienne. La prohibition des droits à la parole et à la manifestation, la persécution des activistes, et notamment de Ilmi Umerov, sont parmi les tactiques habituelles des nouvelles autorités russes. Après l'interdiction du Mejlis en avril 2016, les tatars de Crimée ont perdu tout leur droit de rassemblement.

La situation des femmes en Crimée est particulièrement inquiétante. Les femmes indigènes sont plus facilement attaquables parmi les autres groupes vulnérables de la péninsule. Les activistes tatars, tenant à s'exprimer librement, subissent de l'intimidation psychologique et des formes d'agressions sexuelles.

Il est évident que les normes des droits de l'homme ne sont pas respectées en Crimée et nous continuons à faire appel à la Fédération de Russie pour permettre un accès immédiat et sans entrave à tous les organes de surveillance des droits de l'homme internationaux.

Nous aimerions solliciter la Rapporteuse spéciale pour examiner en profondeur les cas de violences commises contre les femmes indigènes dans la péninsule de Crimée.

Nous vous remercions.